

Observatoire de l'enfermement des étrangers

Plus de garde à vue « salle d'attente » pour les étrangers.

C'est par un raisonnement clair et implacable que la chambre criminelle de la Cour de cassation, dans son avis rendu le 5 juin dernier à la demande de la première chambre civile, a considéré qu'un étranger ne peut être placé en garde à vue sur le seul soupçon qu'il serait en séjour irrégulier.

Tirant toutes les conséquences de deux décisions de la Cour de justice de l'Union européenne¹, la chambre criminelle désavoue ainsi fermement le recours systématique à la garde à vue comme antichambre de l'expulsion du territoire.

Cet avis résonne comme un désaveu cinglant infligé à tous ceux - ministère de la Justice en tête - qui s'obstinaient à soutenir une politique d'instrumentalisation de la procédure pénale pour satisfaire des objectifs chiffrés de reconduite à la frontière.

Si, en bonne logique, la chambre civile suit maintenant cet avis, il faudra donc rompre avec cette pratique détestable et renoncer à faire de la garde à vue la salle d'attente des décisions des préfets.

L'observatoire de l'enfermement des étrangers a toujours dénoncé la banalisation de l'enfermement comme mode de « gestion des étrangers ».

Il appelle la nouvelle majorité à saisir l'occasion qui lui est ainsi donnée de mettre fin à une politique d'enfermement de ceux dont le seul délit est d'être « sans papiers » et, poursuivant dans cette logique, à dépénaliser le séjour irrégulier.

7 juin 2012

L'OEE (Observatoire de l'enfermement des étrangers) est composé des organisations suivantes :

ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), **ANAFE** (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), **ADDE** (Avocats pour la défense des droits des étrangers), **Comede**, **Emmaüs France**, **FASTI** (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés), **GISTI** (Groupe d'information et de soutien des immigrés), **La Cimade**, **Ligue des droits de l'homme**, **MRAP**, **Observatoire citoyen du CRA de Palaiseau**, **Revue Pratiques**, **Secours Catholique**, **SM** (Syndicat de la magistrature), **SMG** (Syndicat de la médecine générale), **SAF** (Syndicat des avocats de France)

<http://observatoireenfermement.blogspot.fr/>

¹ Arrêts El Dridi et Achughbabian des 28 avril et 6 décembre 2011.